

“Que, en l'année 1852, Sa Majesté la Reine accorda gracieusement aux directeurs du Séminaire de Québec des lettres patentes pour l'érection d'une université *avec les droits et les privilèges les plus amples*”..... et “qu'il soit permis (à l'Université Laval) de multiplier leurs chaires d'enseignement dans les limites de la Province de Québec, *si besoin il y a*, et de passer une loi à cet effet.”

Tel est l'historique de la question.

Quelles sont les conclusions à tirer de cet exposé des faits ?

1^o L'Université Laval n'a jamais été une université *Provinciale*, puisque le 27 avril 1852, Mgr l'Archevêque de Québec dit qu'elle ne portera pas le titre de Provinciale ; puisque l'Indult de Sa Sainteté Pie IX ne l'autorise à conférer les grades théologiques qu'aux seuls élèves du Séminaire de Québec.

L'Université Laval se prétend Université Provinciale ! Mais qui donc lui a confié ce droit ? Est-ce sa charte ? — Qu'elle l'exhibe alors ! Sont-ce les Evêques ? — Qu'elle fasse connaître cette pièce de l'épiscopat canadien ! — Est-ce Mgr l'Archevêque qui la fonda ? — Qu'elle détruise la lettre dans laquelle cet Archevêque établit le contraire ! Est-ce elle-même ? — Alors, qu'elle déchire ses déclarations antérieures !

2^o Plusieurs universités catholiques peuvent être fondées dans la Province de Québec, puisque M. le Recteur Tasche-reau conseillait le 4 juin 1859 d'avoir un peu de patience, disant que le tour de Montréal viendra ; puisque “dans le *premier concile de Québec*, comme depuis, il a toujours été entendu, et l'Université Laval en est convenue, qu'il *pourrait y avoir, dans la Province, plusieurs Universités catho- liques*. Aussi, les Evêques d'Ottawa et de Kingston, *en s'adressant seulement au gouvernement*, en ont-ils demandé et obtenu chacun une. Ces faits parlent bien haut ; aussi “serait-ce peine perdue que de s'arrêter à les faire ressortir.”

3^o Que Rome ne s'est jamais opposé à l'établissement d'une université catholique à Montréal, puisque Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande écrivit à Mgr Bourget que